



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours du JURA,

A 2023- 02

Objet : Composition du Comité Social Territorial du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n° C 2021-22 du Conseil d'Administration du 13 septembre 2021 relative aux commissions et comités concourant au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura ;

Vu la délibération n° C 2022-22 du Conseil d'Administration du 9 juin 2022 relative au rapport sur le personnel et notamment sur la création du Comité Social Territorial (CST) et l'institution d'une Formation Spécialisée de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial du SDIS du Jura en date du 8 décembre 2022 ;

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} janvier 2023, le Comité Social Territorial du SDIS du Jura est composé ainsi :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES	SUPLÉANTS
<p><u>PRÉSIDENT</u> Monsieur Christian BUCHOT 2^{ème} Vice-Président, Président de la commission du personnel</p>	<p>Madame Françoise VESPA</p>
<p>Madame Sandra HÄHLEN</p>	<p>Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ</p>
<p>Madame Marie-Laure PERRIN</p>	<p>Madame Florence GAY</p>
<p>Monsieur Stéphane LAMBERGER</p>	<p>Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD</p>
<p>Le Directeur Départemental</p>	<p>Le Directeur Départemental Adjoint</p>

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

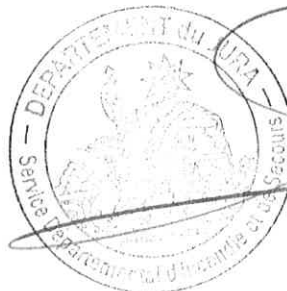
TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Madame Valérie MARINESQUE	Monsieur Franck RIGAUD
Monsieur Franck TOUILLIER	Madame Nadia WAUQUIER
Monsieur Christophe BIGUEUR	Monsieur Sébastien GELEY
Monsieur Frédéric WAUQUIER	Monsieur Olivier GRILLOT
Monsieur Sylvain FENIET	Monsieur Jean-Christophe BERGERET

Article 2 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de BESANCON peut être saisi par voie de recours contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS du Jura.

Fait à MONTMOROT, le **27 JAN. 2023**

Le Président,



[Signature]
Clément **PERNOT**